



A Canadian Perspective on the Global Insurance Industry

**Remarks by Superintendent Julie Dickson
Office of the Superintendent of Financial
Institutions Canada (OSFI)
to the
International Insurance Society
47th Annual Seminar**

**Toronto, Ontario
June 21, 2011**

CHECK AGAINST DELIVERY

For additional information contact:

Brock Kruger
Communications and Consultations
brock.kruger@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca



OSFI
BSIF

Remarks by Superintendent Julie Dickson
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada (OSFI)
to the
International Insurance Society 47th Annual Seminar

Toronto, Ontario
June 21, 2011

A Canadian Perspective on the Global Insurance Industry

Introduction

Good morning and welcome to Toronto. I understand that many of you have traveled considerable distance to be here. While travel can be demanding, the advantage is that it provides an opportunity to interact with people who often have different perspectives on the issues, which is hugely beneficial. By bringing your experiences and expertise to Canada this week you will have this opportunity, as will we (except we won't have jet lag!). Today I want to give you our perspective on certain global insurance issues that are confronting us all. We, at OSFI believe that these issues require action and I look forward to hearing other perspectives on how to move forward.

This conference comes at a time when there is much to discuss. The global financial system remains fragile and the world is still a very uncertain place. In Europe, there is still much uncertainty in how to deal with sovereign debt issues and fiscal problems in the U.S. are impossible to ignore. In addition, the increased frequency of natural disasters has raised concerns among industry participants and regulators. What is particularly troubling is that these disasters increase insurance risk in many forms (mortality, morbidity, property, liability, and business interruption) and this increase will shift the costs and practices in the insurance industry in unknown directions.

Lessons Learned in the Crisis Apply to Insurers as well as Banks

As you know, Canada weathered the financial crisis relatively well. While we were pleased that Canada's financial institutions did come through this period relatively unscathed, it is important that Canadian institutions and regulators not become complacent. We believe that the financial crisis has provided an opportunity for reflection and to apply the lessons learned.

While the banking sector was the epicentre of the global financial crisis, the crisis has lessons for all regulators, and all financial institutions, including insurance companies. The insurance industry is putting a great deal of effort into explaining

why it is not like the banking industry, and it is not systemic – the work by the Financial Stability Board (FSB) on this issue is clearly seen by the industry as a concern, which I will address later.

The effort by the industry to explain differences between banking and insurance is appreciated. At the same time, the global insurance industry should not take too much comfort from its experience during the crisis as past success does not guarantee future success. We at OSFI emphasize that while Canadian banks did well, it would be a mistake to think that nothing needs to change and that risk management systems and practices that were in place prior to 2007-8 continue to be adequate. The same holds true for life insurance companies. Some best practices learned from the crisis clearly do not just apply to banks or to institutions that were hit hard. They clearly have value and do apply to insurance companies. Three examples of such best practices include:

1. Strong independent Chief Risk Officers (CROs) with direct reporting lines to CEOs and Risk Committees of Boards. The CRO's primary role should be to address *all* risks of the insurer, not only the market risk and insurance risks that the actuaries generally address. By that, I mean that the CRO should be advising the CEO and the Risk Committee of the Board on these business risks as well as credit risk, reputation risk, regulatory risk, strategic risk, operational risk, and other risks.

2. Robust stress testing abilities. While all Canadian insurance companies have a long history of doing individually tailored stress tests (called Dynamic Capital Adequacy Tests, or DCATs), OSFI has also recently mandated an industry wide stress test. The goal of this test is to create one simulated crisis to which we ask management to respond in a timely manner. For this new exercise, our expectations are not for full blown stress tests that all companies traditionally do, but rather for good approximations of the impact of the stress scenario on the income statement and the balance sheet of the financial institution, within a short time period. Indeed, it is important that insurance companies become more agile in assessing how they would be affected under different scenarios. In a crisis you do not get a lot of time to react. We also expect management actions to be enunciated as well as the impact those actions will have in restoring the solvency of the financial institution.

3. Better governance practices – there is a lot that boards still do not do. Improvements to governance practices should include better information management systems and better risk appetite and risk tolerance statements. We have been encouraging life insurers to re-examine their risk appetites with a full understanding and concurrence from their board of directors on the possible consequences, especially for the sustainability of institutions who offer long term guarantees. Companies and their directors need to get their minds around whether long-term businesses allow for more room for error (because a lot can

be fixed in the long term), or whether long-term contracts mean that mistakes can haunt a company for a long long time.

International Harmonization is Lacking in the Insurance Industry

A key issue for the global insurance industry is the lack of global standards on both supervisory and regulatory fronts. While efforts have been going on for almost 40 years to harmonize standards in the banking industry, the International Association of Insurance Supervisors (IAIS) was founded much later than the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS). While the IAIS has made much progress, it may be reaching a point where more progress is going to be much more difficult to achieve without a strong push.

Lack of Global Capital Standards

At this moment, we have no international agreement on some key aspects of insurance regulation nor do we have a road map to get there. In fact, there is no international agreement on basic issues, such as specific capital standards on diversifiable risks.

I do not underestimate the challenge of agreeing to capital standards because even where there is a strong history of doing so, and agreement on its importance, such as in the BCBS, it is difficult. The proposed introduction of Solvency II in Europe represents a significant improvement over Solvency I. However, there is still uncertainty on some elements of Solvency II, and not all countries buy into all aspects of Solvency II. We are hopeful that the IAIS's ComFrame project will address the lack of a global capital standard, but at present their intentions on a capital accord are unclear. To reach an international agreement on capital, some items for discussion could include:

- use of full models that go way beyond what supervisors accept in banking
- treatment of relationships between risks
- treatment of risks beyond a year

Furthermore, we hear about regulatory arbitrage in the insurance industry where a company has a capital charge for a risk, and is able to reinsure it with another company that has a lower capital requirement for the same risk. Sometimes you can see this practice allowed within the same conglomerate, most notably through the captive insurance structure. This is not something we condone. Those who defend the practice suggest that such arrangements are a workaround to address deficient capital rules in one jurisdiction versus another. I would suggest that the better route would be to fix the rules directly. Otherwise we would call this pure arbitrage. Better convergence of the insurance standards would eliminate this issue.

Lack of Converged View on Consolidated Supervision

Another area to work on in supervisory circles is group supervision. Many have said that this concept has not developed into a converged view on full consolidated supervision, or even agreed whether it is required. At OSFI, we take a view that group supervision is a very good idea as it allows supervisors to have a full understanding of the risks in a financial group and to take steps to ensure group wide risk management at the top level. Moreover, it allows supervisors to be proactive and take early action at the group level (versus being reactive and focusing on ring-fencing institutions if risks elsewhere in the group have arisen). We encourage other supervisors to see the opportunities in group-wide supervision and work towards developing the skills and processes required to make it as effective as possible.

Lack of Convergence in Accounting

While much needs to be done to agree on harmonized capital rules and regulatory and supervisory approaches in the insurance industry, another important area on which there are divergent approaches is accounting. While this is not in the hands of insurance supervisors, it is as important as getting more harmonization of capital and regulatory approaches. Lack of international capital standards means that the strength of global insurance companies cannot be easily compared and there is a very unlevel playing field. Lack of harmonized accounting rules produces the same result.

One major difference between current IFRS (which Canadian companies must adhere to) and USGAAP is the way in which risks associated with low interest rates are captured. The difference is huge. For example, Canadian companies are materially affected by low interest rates – and rightly so – but U.S. companies are able to show a materially better picture. For a global industry like insurance, how long will investors be happy with such outcomes? This is why we need to have accounting that reflects the risks/economics of the insurance business.

With that said, it was just this need for harmonized accounting standards during the crisis that caused the G-20 Leaders to call for “accounting standard setters to work urgently with supervisors to [...] achieve a single set of high-quality global accounting standards”.¹ While they were mostly focused on banking issues they still meant in principle that major accounting standards should be developed and address an unlevel playing field. That is how insurance, which was mostly an IASB project, became an item of interest and importance to the G-20 and other parties like the FSB.

Today the IASB and Financial Accounting Standards Board (FASB) in the U.S. have prioritized the project on a new insurance accounting standard but it is not

¹ G-20 Leaders Statement: The Global Plan for Recovery and Reform. London, 2 April 2009. Link: <http://www.g20.org/Documents/final-communicue.pdf>

on their official agreed memorandum of understanding to achieve convergence. Thus the IASB is preparing to issue a final standard and the FASB to issue an exposure draft. We see it as very important that the two standard setters reach a converged standard for insurance for just the same reasons as we want convergence on the accounting for fair value and loan impairment, to prevent the issues that occurred during the financial crisis.

While a global standard is worthwhile, the challenge in reaching agreement is again quite large. IASB has worked with the Canadian industry to try to deal with major concerns about volatility. These concerns are shared by most stakeholders, including insurance supervisors. We are encouraged by the standard setters' efforts over the past several months. However we need to continue to stress that it is crucial for both standard setters to reach essentially the same final standard.

Can Insurers be Systemic?

One of the other big questions that remains is the issue of the systemic importance of insurers, which the FSB and the IAIS have been discussing. The Geneva Association has gone to great lengths to emphasize that traditional insurance products do not cause systemic risk. While this may be true, all of the major insurance companies offer non-traditional and financial products. I do not have to remind you that AIG was a key player in the last financial crisis and while their problems were caused by financial products and not by insurance products, they were first and foremost an insurance company. I agree that the issue of whether insurers are systemic still needs more work at the international level. At the same time, if a number of insurers were found to be globally systemic, agreeing on next steps would be very challenging given the lack of agreement on accounting convergence, capital harmonization and supervision.

Emerging Risk in the Reinsurance Market

An issue of growing interest at OSFI is the role which reinsurers play in the management of risks in the Canadian financial system. As most of you may know, reinsurers play a significant role in the assumption and management of mortality risk in Canada, and to a lesser extent, morbidity risk. What is catching our eye is the developing reinsurance market for longevity risk internationally. We are monitoring these developments in the UK closely as we are determining what the impacts may be for the Canadian industry and for OSFI.

Moreover, our concern is further elevated by the development of a secondary market for longevity risk and what implications there may be for the banking sector's capital markets groups who choose to invest in these risks. Closer to home, at this time, we have only seen one longevity reinsurance transaction

involving Canadian risks and we are advising caution among industry players when assessing these risks.

I recall a recent Bloomberg article entitled “Death Derivatives Emerge From Longevity Risks”. The article compared these longevity securitizations with the sub-prime securitizations of the last decade. The article went on to quote various potential investors on the pros and cons of this market, citing specific concerns about the counter-party risk presented by these long tail obligations.² It is clear that this is a new intersection between banking and insurance and more specifically between reinsurance and capital markets.

Ratings agencies may be called upon to assess the risk in many of the longevity transactions which I referred to earlier. Rating agencies are expected to apply the same type of caution to assess the soundness and risks in these transactions as they would apply to any other transaction involving risks with limited long-term information.

Supervision is as important as the rules

While I have focused largely on the need for international harmonization of capital and accounting rules, it goes without saying that agreeing to rules is just one part of the equation. An insurance company’s reported capital number and reserves are only as credible as the parties who oversee their calculation. That includes an insurance company’s senior management, the internal and external auditors, actuaries, and insurance company supervisors. Supervisors have to be on the lookout for aggressive assumptions when liabilities are set; companies that place mechanical reliance on a model; companies that write business based on capital rules (which may be wrong as markets evolve) and not on the risks embedded in the products; and companies that assume that all sovereign debt has zero risk.

The FSB is placing emphasis on the importance of supervision. As in sports, in insurance and banking, supervisors are the referees. Referees do much more than blow whistles during games to enforce rules. They talk to players and coaches about what is expected, what is acceptable and not acceptable, and what situations they will watch given past experience. They know the personalities of the players in the game, give some players the benefit of the doubt, and give others no room at all. The rules are very important, but ultimately it is the referees that control the flow of the game and respond to new developments (which may lead to changes in the rules).

² ² “Death Derivatives Emerge From Longevity Risks”, Oliver Suess, Carolyn Bandel and Kevin Crowley. Bloomberg, May 16, 2011. Link: <http://www.bloomberg.com/news/2011-05-16/death-derivatives-emerge-from-pension-risks-of-living-too-long.html>

Conclusion

The global financial crisis has taught us many lessons. These lessons are relevant for Global insurers even if the epicenter of the crisis was the banking industry. These lessons include:

- The need for insurance companies to continually improve risk management and governance, and not assume that the absence of problems means that controls and oversight must be strong;
- The need to move to a robust, harmonized insurance capital regime globally;
- The need to move to a converged set of global accounting standards; and
- The need for much more robust and aligned supervisory practices globally.

Without the above, concerns about global competitiveness, and uncertainties about companies' strength relative to others, will be present, which should not be acceptable to policyholders, investors, supervisors, or the companies themselves.

Thank you.



La vision du Canada sur le secteur mondial des assurances

**Allocution de Julie Dickson, surintendante des
institutions financières
Bureau du surintendant des institutions
financières Canada (BSIF)
dans le cadre du
47^e colloque annuel de
l'International Insurance Society**

**Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2011**

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à :

Brock Kruger
Communications et consultations
brock.kruger@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca

Allocution de Julie Dickson, surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)
dans le cadre du
47^e colloque annuel de l'International Insurance Society

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2011

La vision du Canada sur le secteur mondial des assurances

Introduction

Bonjour et bienvenue à Toronto. Je crois comprendre que beaucoup d'entre vous avez parcouru de longues distances pour être ici aujourd'hui. Bien que voyager puisse être exténuant, ça nous permet de rencontrer des gens qui ont une vision différente des questions qui nous intéressent, ce qui est très avantageux. Cette semaine, vous aurez l'occasion de discuter de ces questions, et de nous faire bénéficier de l'expérience et des compétences que vous avez acquises chez vous, et nous ferons de même, décalage horaire en moins! J'ai l'intention aujourd'hui de vous faire part de notre vision sur certaines questions qui touchent le secteur mondial des assurances. Au BSIF, nous sommes d'avis qu'il faut agir, mais je compte entendre d'autres points de vue sur la façon de procéder.

Ce colloque arrive à point nommé, car les sujets de discussion sont nombreux. Le système financier demeure fragile et le monde est toujours dans une situation très incertaine. En Europe, nous ne savons toujours pas avec certitude comment régler les problèmes de la dette souveraine et il est impossible d'ignorer les problèmes financiers aux É.-U. De plus, les désastres naturels sont plus fréquents et cela a soulevé des préoccupations chez les participants du secteur et les organismes de réglementation. Ce qui est particulièrement troublant, c'est le fait que ces désastres ont pour effet d'augmenter le risque d'assurance de bien des façons (mortalité, morbidité, dommages, responsabilité et perte d'exploitation) et cette hausse fera en sorte que les coûts et pratiques du secteur des assurances emprunteront des voies inconnues.

Les enseignements tirés de la crise financière s'appliquent tant aux sociétés d'assurances qu'aux banques

Comme vous le savez, le Canada a relativement bien survécu à la crise financière. Même si nous étions ravis que les institutions financières canadiennes soient sorties de cette période assez indemnes, il est impératif que les institutions et les organismes de réglementation canadiens ne fassent pas

preuve de complaisance. À notre avis, la crise financière a donné l'occasion de réfléchir et d'appliquer les enseignements tirés.

Même si les banques étaient au centre de la crise financière mondiale, tous les organismes de réglementation et toutes les institutions financières, y compris les sociétés d'assurances, ont des leçons à en tirer. Le secteur des assurances déploie de grands efforts pour expliquer la raison pour laquelle il n'est pas comme le secteur bancaire et pas systémique – les travaux du Conseil de stabilité financière (CSF) à ce sujet sont manifestement pour le secteur une source de préoccupation, dont je discuterai plus tard.

Les efforts déployés par le secteur pour expliquer les différences entre les banques et les sociétés d'assurances sont appréciés. Le secteur des assurances ne devrait toutefois pas trop se fier à son expérience pendant la crise, car la réussite du passé n'est pas garante de la réussite de l'avenir. Au BSIF, nous insistons sur le fait que même si les banques canadiennes s'en sont bien tirées, ce serait une erreur de penser qu'il n'y a rien à changer et que les systèmes et pratiques de gestion du risque qui étaient en place avant 2007-2008 sont toujours adéquats. Il en va de même pour les sociétés d'assurances. Certaines pratiques exemplaires tirées de la crise ne s'appliquent tout simplement pas qu'aux banques ou qu'aux institutions qui ont été durement touchées. Elles sont sans contredit utiles et elles s'appliquent aux sociétés d'assurances. Voici trois exemples de ces pratiques exemplaires.

1. Agents principaux de gestion du risque (APGR) solides et indépendants qui relèvent directement des présidents et chefs de direction et des comités de gestion du risque des conseils d'administration. L'APGR devrait avoir, comme fonction principale, d'étudier *tous* les risques de l'assureur et non seulement les risques de marché et d'assurance habituellement examinés par les actuaires. Ce que je veux dire, c'est que l'APGR devrait donner au président et chef de direction et au comité de gestion du risque du conseil d'administration des conseils au sujet de ces risques liés aux activités ainsi que sur le risque de crédit, le risque d'atteinte à la réputation, le risque réglementaire, le risque stratégique, le risque opérationnel et d'autres risques.

2. De rigoureuses habiletés en matière de simulation de crise. Même si toutes les sociétés d'assurances canadiennes font depuis longtemps des simulations de crise adaptées à leurs besoins (désignées Examen dynamique de suffisance du capital ou EDSC), le BSIF a aussi dernièrement imposé une simulation de crise à l'échelle du secteur. Cet exercice a pour objet de simuler une crise à l'égard de laquelle la direction est invitée à intervenir rapidement. Nous attendons de ce nouvel exercice non pas les simulations de crise complètes que les sociétés effectuent depuis toujours, mais bien de bonnes approximations de l'incidence du scénario de crise sur l'état des résultats et le bilan de l'institution financière, dans une brève période. En fait, il importe que les sociétés d'assurances deviennent plus agiles dans leur façon d'évaluer l'effet que divers scénarios

auraient sur elles. Au plus fort de la crise, nous disposons de peu de temps pour réagir. Nous nous attendons également à ce que les mesures prises par la direction soient énoncées et à ce qu'on explique en quoi ces mesures permettront de rétablir la solvabilité de l'institution financière.

3. Une structure décisionnelle plus efficace. Il y a encore bien des choses que les conseils d'administration ne font pas. Pour améliorer la structure décisionnelle, il faudrait notamment instaurer des systèmes de gestion de l'information plus efficaces et mieux communiquer la propension à prendre des risques et la tolérance au risque. Nous encourageons les sociétés d'assurance-vie à réexaminer leur propension à prendre des risques en faisant bien comprendre à leur conseil d'administration les éventuelles conséquences, en particulier en ce qui concerne la viabilité des institutions qui offrent des garanties à long terme. Les sociétés et les administrateurs de celles-ci doivent décider si les polices à long terme permettent de faire plus d'erreurs (puisque bien des choses peuvent être réglées à long terme) ou si les contrats à long terme veulent dire que les erreurs peuvent hanter une société pendant longtemps.

L'absence d'harmonisation internationale dans le secteur des assurances

Le secteur mondial des assurances est aux prises avec un problème de taille, soit l'absence de normes mondiales au chapitre tant de la réglementation que de la surveillance. Bien qu'on s'efforce depuis près de 40 ans d'harmoniser les normes du secteur bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a été créée beaucoup plus tard que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Même si l'AICA a réalisé beaucoup de progrès, elle pourrait en arriver à un point où il serait beaucoup plus difficile de progresser sans un solide coup de pouce. Pour le moment, nous n'avons ni accord international sur certains aspects principaux de la réglementation des assurances ni feuille de route pour y parvenir. En fait, il n'y a aucun accord international sur des questions de base, par exemple, des normes de capital précises à l'égard des risques diversifiables.

L'absence de normes mondiales de capital

Je ne sous-estime pas le défi que représente le fait de s'entendre sur des normes de capital puisque même si cela se fait depuis longtemps et que toutes les parties en cause sont d'accord sur l'importance de le faire, par exemple, au sein du CBCB, c'est une tâche ardue. Le projet d'adoption de Solvabilité II en Europe est un grand pas par rapport à Solvabilité I. Or, certains éléments de Solvabilité II demeurent incertains et plusieurs pays n'adhèrent pas à tous les aspects du régime. Nous espérons que le projet de l'AICA sur un cadre commun, le ComFrame, permettra de trouver une solution à l'égard de l'absence de normes mondiales de capital, mais pour le moment les intentions des

responsables à l'égard d'un accord sur le capital ne sont pas claires. Pour en arriver à un accord international sur le capital, voici certains sujets de discussion.

- Utilisation de modèles qui dépassent, et de loin, ce que les organismes de surveillance acceptent dans le domaine bancaire
- Traitement des rapports entre les risques
- Traitement des risques qui durent plus d'un an

Nous avons aussi entendu parler d'arbitrage réglementaire dans le secteur des assurances, c'est-à-dire une société qui est assujettie à une exigence de capital à l'égard d'un risque et qui est en mesure de réassurer celui-ci auprès d'une autre société dont l'exigence en capital à l'égard du même risque est moins élevée. Cette pratique est parfois autorisée au sein du même conglomérat, en particulier dans le cadre de la structure des assurances captives. Nous ne tolérons pas cette approche. Ceux qui se portent à sa défense prétendent que des accords du genre permettent de régler les règles de capital d'une administration qui sont déficientes par rapport à celles d'une autre. J'oserais suggérer que la solution idéale consisterait à corriger directement les règles. Il s'agirait autrement d'arbitrage à l'état pur. Une meilleure convergence des normes relatives aux assurances permettrait d'éliminer ce problème.

L'absence de consensus concernant la surveillance consolidée

De plus, les organismes de surveillance doivent se pencher sur la question de surveillance de groupe. Il y en a qui disent que nous n'avons pas encore élaboré une vision convergente d'une surveillance pleinement consolidée; en fait, nous ne nous sommes même pas entendus sur la nécessité de le faire. Nous devons y travailler. Au BSIF, nous estimons que la surveillance de groupe est une très bonne idée puisqu'elle permet aux organismes de surveillance de bien comprendre les risques qui pèsent sur un groupe financier et de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la gestion à l'échelon supérieur du risque qui pèsent sur tout le groupe. Elle leur permet également d'être proactifs et de prendre des mesures anticipées à l'échelle du groupe (plutôt que d'être réactifs et de s'efforcer d'isoler les institutions s'il y a des risques ailleurs dans le groupe). Nous encourageons les autres organismes de surveillance à prendre connaissance des possibilités qu'offre la surveillance de groupe et à tout mettre en œuvre pour acquérir les compétences et les processus nécessaires pour s'y mettre le plus efficacement possible.

L'absence d'uniformité des pratiques comptables

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour s'entendre sur des règles de capital et des approches de réglementation et de surveillance harmonisées dans le secteur des assurances, la comptabilité est un autre domaine important à l'égard duquel les approches divergent. Bien que ce ne soit pas les organismes de surveillance des assureurs qui soient responsables de ce dossier, il est tout

aussi important que celui d'une harmonisation plus grande des règles de capital et des régimes de réglementation. Étant donné qu'il n'y a pas de normes internationales en matière de capital, il n'est pas facile de comparer la vigueur des sociétés d'assurances mondiales et les règles du jeu ne sont pas très équitables. L'absence de règles comptables harmonisées produit le même résultat.

Une des grandes différences entre les normes IFRS courantes (auxquelles les sociétés canadiennes doivent se conformer) et les PCGR américains est dans la manière dont les risques associés aux faibles taux d'intérêt sont pris en compte. La différence est énorme. Par exemple, les faibles taux d'intérêt ont un effet appréciable sur les sociétés canadiennes – et à juste titre – mais les sociétés américaines sont en mesure d'afficher une image beaucoup plus reluisante. Pour un secteur mondial comme celui des assurances, combien de temps les investisseurs seront-ils heureux de ces résultats? Nous devons donc nous doter de règles comptables qui témoignent des risques et de l'économie du secteur des assurances.

Cela dit, ce n'était que ce besoin de normes comptables harmonisées pendant la crise qui a mené les dirigeants du G-20 à demander (traduction officielle par Linguee.fr) « aux organismes édictant les normes comptables de travailler de toute urgence avec les superviseurs pour [...] parvenir à un ensemble unique de normes comptables mondiales de grande qualité ». ¹ Même si les dirigeants mettaient surtout l'accent sur les problèmes des banques, ils voulaient tout de même dire en principe qu'il fallait élaborer de grandes normes comptables et tenir compte des règles du jeu inéquitables. Ainsi, le secteur des assurances, qui faisait surtout l'objet d'un projet de l'AICA, est devenu un sujet d'intérêt et d'importance pour le G-20 et d'autres intervenants comme le CSF.

Aujourd'hui, l'AICA et le Financial Accounting Standards Board (FASB) aux É.-U. ont accordé priorité au projet portant sur une nouvelle norme comptable en assurance, mais la convergence ne figure pas dans le protocole d'entente officiel qu'ils ont conclu. Ainsi, l'AICA se prépare à diffuser la version définitive d'une norme et le FASB, un exposé-sondage. À notre avis, il est impératif que les deux organismes de normalisation s'entendent sur une norme convergente pour les assurances, et ce, exactement pour les mêmes raisons que nous souhaitons une comptabilité convergente pour la juste valeur et les prêts douteux afin d'éviter les problèmes survenus pendant la crise financière.

Bien qu'une norme mondiale soit intéressante, le défi pour s'entendre est une fois de plus de taille. L'AICA a collaboré avec le secteur canadien pour tenter de régler les principales préoccupations à propos de la volatilité. La plupart des intervenants, y compris les organismes de surveillance du secteur des assurances, partagent ces préoccupations. Les efforts déployés par les

¹ Déclaration des dirigeants du G-20 : The Global Plan for Recovery and Reform. Londres, 2 avril 2009. Lien : <http://www.g20.org/Documents/final-communique.pdf> en anglais

organismes de normalisation au cours des derniers mois nous encouragent. Nous devons toutefois continuer à insister sur le fait qu'il est primordial que les deux organismes en arrivent essentiellement à la même version définitive de la norme.

Les assureurs peuvent-ils être d'importance systémique?

L'une des grandes questions qui n'est toujours pas réglée est celle de l'importance systémique des assureurs, question dont discutent le CSF et l'AICA. La Geneva Association s'est efforcée d'insister sur le fait que les produits d'assurance traditionnels ne génèrent pas de risque systémique. Bien que cela puisse être vrai, toutes les grandes sociétés d'assurances offrent des produits non traditionnels et financiers. Inutile de vous rappeler que la société AIG a été un acteur clé dans la plus récente crise financière et même si ses problèmes étaient attribuables à des produits financiers et non d'assurance, elle était d'abord et avant tout une société d'assurances. Il faut donc consacrer encore plus d'efforts au dossier des assureurs et du risque systémique à l'échelle internationale. En même temps, si plusieurs assureurs se révèlent être d'importance systémique mondiale, convenir de la marche à suivre représenterait un défi compte tenu du manque d'uniformité des pratiques comptables, de l'harmonisation des règles de capital et des ententes en matière de surveillance.

Le risque nouveau dans le marché de la réassurance

Le BSIF s'intéresse de plus en plus au rôle joué par les réassureurs dans la gestion du risque du système financier canadien. Ainsi que la plupart d'entre vous le savent peut-être, les réassureurs jouent un rôle important dans la formulation des hypothèses relatives au risque de mortalité au Canada et dans la gestion de ce risque et, dans une moindre mesure, du risque de morbidité. Ce qui retient notre attention, c'est la progression à l'échelle internationale du marché de la réassurance du risque de longévité. Nous suivons de près ce qui se passe à ce chapitre au R.-U. puisque nous souhaitons en déterminer les éventuelles conséquences pour le secteur canadien et le BSIF.

L'apparition d'un marché secondaire pour le risque de longévité et les éventuelles répercussions pour les groupes des marchés de capitaux du secteur bancaire qui choisissent d'investir dans ces risques accentuent encore davantage nos préoccupations. Au pays, pour le moment, nous avons constaté une seule opération de réassurance du risque de longévité mettant en cause des risques canadiens et nous rappelons aux acteurs du secteur de faire preuve de prudence en évaluant ces risques.

Je tiens à rappeler un article de Bloomberg paru récemment et intitulé « Death Derivatives Emerge From Longevity Risks ». L'article établit une comparaison entre ces titrisations de la longévité et celles des prêts à risque de la dernière décennie. On y retrouve des citations de divers investisseurs éventuels sur les avantages et les inconvénients de ce marché, soulevant des préoccupations précises au sujet du risque de contrepartie que représentent ces obligations de longue durée.² Il est évident qu'il s'agit d'un nouveau carrefour entre les secteurs des banques et des assurances et plus spécifiquement entre la réassurance et les marchés de capitaux.

Les agences de notation pourraient être appelées à évaluer le risque de bien des opérations relatives à la longévité que j'ai déjà mentionnées. On s'attend à ce qu'elles évaluent la solidité et les risques de ces opérations avec la même prudence que si elles évaluaient toute autre opération mettant en cause des risques en ne disposant que de peu d'information à long terme.

La surveillance est tout aussi importante que les règles

Même si j'ai grandement insisté sur la nécessité d'harmoniser à l'échelle internationale les règles comptables et de capital, inutile de dire que le fait de s'entendre sur les règles n'est qu'une partie de l'équation. La valeur du capital déclarée d'une société d'assurances et les réserves sont seulement aussi crédibles que les parties qui en supervisent le calcul. Il s'agit notamment de la haute direction, des vérificateurs internes et externes, des actuaires, et des surveillants des sociétés d'assurances. Les surveillants doivent se méfier des hypothèses agressives quand les passifs sont établis; les sociétés qui s'en remettent mécaniquement à un modèle; les sociétés qui souscrivent des contrats en fonction des règles de capital (qui ne sont peut-être pas justes puisque le marché évolue) et non des risques intégrés aux produits et les sociétés qui supposent que toutes les créances des pays souverains ne comportent aucun risque.

Le CSF met l'accent sur l'importance de la surveillance. Comme dans les sports, dans les secteurs des assurances et des banques, les surveillants font office d'arbitres. Pendant les parties, le rôle des arbitres ne se limite pas à dénoncer pour appliquer les règles. Ils communiquent aux joueurs et aux entraîneurs ce qui est attendu, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas et les situations qu'ils surveilleront de près compte tenu de leur expérience antérieure. Ils connaissent la personnalité des joueurs, donnent à certains joueurs le bénéfice du doute et à d'autres, aucune marge de manœuvre. Les règles sont très importantes, mais, en bout de ligne, ce sont les arbitres qui contrôlent le déroulement du jeu et réagissent aux faits nouveaux (qui peuvent mener à des règles modifiées).

² ² « Death Derivatives Emerge From Longevity Risks », Oliver Suess, Carolyn Bandel et Kevin Crowley. Bloomberg, 16 mai 2011. Lien : <http://www.bloomberg.com/news/2011-05-16/death-derivatives-emerge-from-pension-risks-of-living-too-long.html> en anglais

Conclusion

Nous avons tiré bien des enseignements de la crise financière qui a secoué la planète. Ils s'appliquent aux assureurs mondiaux, même si les banques étaient au centre de la crise. Nous avons appris ce qui suit :

- Les sociétés d'assurances doivent constamment améliorer leur gestion du risque et leur structure décisionnelle. Elles ne doivent pas supposer que l'absence de problèmes témoigne de contrôles et d'une supervision robustes.
- Nous devons adopter, à l'échelle mondiale, un régime de capital d'assurance harmonisé.
- Nous devons uniformiser, à l'échelle mondiale, les normes comptables.
- Nous devons renforcer et harmoniser, à l'échelle mondiale, les pratiques de surveillance.

Sans ce qui précède, la concurrence mondiale serait une source de préoccupation, et la solidité d'une société relativement aux autres serait incertaine, ce qui ne devrait pas être acceptable du point de vue des souscripteurs, des investisseurs, des organismes de surveillance ou des autres sociétés.

Je vous remercie.